

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JANVIER 2010.**

Présents : Tous les membres en exercice.

Secrétaire : Muriel GOYER.

Le Conseil Municipal :

- Décide de proroger le bail de la Société de Chasse jusqu'au 30 juin 2010.
- Accepte le devis de l'entreprise VAN MOE d'un montant de 494.44 € TTC pour la fourniture et la pose de prises de courant sous les 2 porches de l'école.
- Décide de retenir la candidature de Monsieur Alain LEMAITRE, sous réserve de l'obtention du permis de conduire EC.
- Décide de recruter Monsieur Dominique QUENAULT en Contrat à Durée Déterminée à compter du 18 janvier 2010 pour une durée de 6 mois.
- Décide d'organiser une cérémonie pour le départ en retraite d'Alain BEAUFILS et de lui offrir un cadeau.
- Décide d'abonner la commune à La Manche Libre.
- Décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour les terrains cadastrés section AN 39 et AN 40
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'achat du terrain de Monsieur et Madame Daniel MARIE situé au hameau Ermissé.
- Décide de retenir les projets suivants pour 2010 : piste cyclable – aire de service pour les campings cars – distributeur de billets à la plage – achat terrain Daniel MARIE – éclairage public – travaux église – site internet.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 12 janvier 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 18 janvier 2010.
LE MAIRE.